



NOTE DE SYNTHÈSE N°1

OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS RELATIFS A LA PARTICIPATION AU CONGRÈS ET SALON DES MAIRES 2024

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

EXPOSÉ

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 18 au 21 novembre 2024.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des élus présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent. Ainsi, cette année, Madame Sylvie COMPEYRON ainsi que Monsieur SAUGUES S'y rendront.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis émis lors du pré conseil le mardi 2 Avril 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT** sur cette participation,
- **D'INDIQUER** la prise en charge de l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées,
- **DE PRÉCISER** que la somme nécessaire sera inscrite au BP 2024,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.